SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

CONVOCATION

Mercredi, le 28 août 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉDIFICE FTQ

565, boul. Crémazie Est (Montréal) 2e étage
Stationnement gratuit situé au 545, boul. Crémazie Est, 4e sous-sol
(Édifice Louis-Laberge)

18h30 PRÉCISES

➔ N'OUBLIEZ PAS DE CONSERVER VOTRE COUPON DE STATIONNEMENT POUR LE PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT À L'ENTRÉE DE LA SALLE. 🡸

ORDRE DU JOUR

- **Ouverture de l'assemblée générale;**
- **Adoption et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 juin 2019;**
- **Demandes d'admission des nouveaux membres;**
- **Lecture de la correspondance;**
- **Rapport mensuel du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale des mois de juin et juillet 2019;**
- **Rapport du Comité exécutif;**
- **Message du président du C.R.F.T.Q.;**
- **Résolutions;**
- **Démissions;**
- **Mise en nomination des délégué(e)s syndicaux;**
- **Rapport du président d'élections;**
- **Affaires générales;**
- **Levée de l'assemblée.**

AVIS : Tel que prévu au règlement 602 a), lors de la prochaine assemblée générale des membres, soit celle du mois de septembre 2019, il y aura nomination et, si nécessaire, élection pour le poste de président(e) d'élections, ainsi que pour les différents postes au sein des comités permanents de la Section locale de Montréal.

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée.

(Durée maximale : 3 heures 30 minutes, référence article 801 des règlements)

Yannick Gagnon
Secrétaire-trésorier
STTP-Section locale de Montréal
YG/gs sepb-574

Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère François Senécal au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

Montréal, le 14 août 2019 / 009